

## **RAPPORT N° 347 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 6 AOÛT 2022**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 30 juillet au 6 août 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas de deux (2) jeunes filles qui ont été violées par un militaire de la 1<sup>ère</sup> Division militaire affecté dans la forêt de Rukoko située en province de Gihanga et d'une (1) jeune fille qui a été brutalisée et grièvement blessée par un avocat du Barreau de Gitega.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- En date du 30 juillet 2022, un homme connu sous le nom de Manirakiza a tué à coups de gourdin son fils âgé de 14 ans sur la colline de Gasakuza de la zone Gitaba, en commune et province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, Manirakiza accusait son fils de lui avoir volé une somme de quatre-vingt mille francs burundais (80 000 Fbu). Il a commencé par le ligoter à l'aide d'une corde et l'a assommé à coups de gourdin lorsque son épouse était partie pour alerter l'entourage.

Les mêmes sources ont précisé que le criminel a pris le large après la consommation du crime.

- Dans la journée de mercredi 3 août 2022, le corps sans vie d'une jeune femme identifiée comme Euphémie Nizigama, âgée de 31 ans, a été découvert par des passants dans un boisement situé sur la colline de Rukiga, en commune et province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des sources locales, la jeune femme était originaire de la colline de Senga de la commune de Bitezi, en province de Ruyigi (est du Burundi). Les circonstances du meurtre de même que ses auteurs n'ont pas été élucidés.

- Dans la journée de mercredi 3 août 2022, le corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée de 22 ans, a été retrouvé suspendu sur un avocatier sur la colline de Gatwe de la commune de Kayogoro, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, la victime aurait été tuée après avoir été violée puisque son corps a été retrouvé tout nu. Le corps de la jeune fille a été ensuite pendu sur l'avocatier afin de simuler un suicide.

## 2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la journée de lundi 1<sup>er</sup> août 2022 vers 12 heures, une jeune fille connue sous le nom de Chantal Havyarimana a été grièvement blessée au quartier de Shatanya, à la rue de Mirama, dans la ville de Gitega (centre du Burundi) par Me Wenceslas Bandyatuyaga, avocat au Barreau de Gitega.

Selon des témoins, la fille a été brutalisée et battue parce qu'elle s'était opposée à la poursuite des travaux de construction d'une maison que l'avocat supervisait sur une parcelle litigieuse issue d'une vente illégale que la mère de la victime avait conclue, à l'insu de sa progéniture, avec un de ses clients alors qu'elle n'était pas en possession de ses facultés mentales et que le procès intenté contre ladite vente illégale était toujours pendant devant la Cour d'appel de Gitega. En effet,

d'après les mêmes sources, Me Wenceslas Bandyatuyaga, fou de rage, a trainé la jeune fille par terre avant de lui asséner plusieurs coups jusqu'à la blesser, tout en lui intimant l'ordre de ne plus remettre ses pieds dans cette parcelle si elle ne voulait pas être tuée.

### 3. Cas de violences à l'égard des femmes (viol)

- Dans la journée de lundi 1<sup>er</sup> août 2022, deux jeunes filles âgées respectivement de 16 et 21 ans ont été violées par le caporal-chef Oscar Manirakiza dans la forêt de la Rukoko située en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Oscar Manirakiza, affecté à une position dans la forêt de Rukoko relevant de la 1<sup>ère</sup> Division militaire, a été surpris par en flagrant délit de viol sur les deux jeunes filles à la recherche du bois de chauffage qu'il avait d'abord menacées de tuer si elles résistaient.

Les mêmes sources précisent que que les deux victimes ont été conduites le lendemain dans la ville de Bujumbura au Centre Seruka spécialisée dans la prise en charge globale des victimes de violences sexuelles pour des soins appropriés.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.